

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 août 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 août 2019, s'est réuni le 26 août 2019 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Renouvellement de la composition de l'organe délibérant de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- 2 – Contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison communale – avenant n°1
- 3 – Convention de télétransmission avec la préfecture – avenant n°1
- 4 – Tarifs de cantine
- 5 – Subvention à Passiflore
- 6 – Construction d'une maison communale – permis de construire modificatif

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Joël FAIDIDE, Alain BAUDINO, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Joëlle SALINGUE.

ABSENTS : Aimée BATTEUX (procuration à C. André), Florence CHATELAIN (procuration à F. MIRGALET), René GUICHARDON, Miranda SUCO, Cristina GIRY, Elvire BOSCH.

SECRETARE DE SÉANCE : Camille ANDRE.

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la composition de l'organe délibérant de St-Marcellin Vercors Isère Communauté établi selon les règles de droit commun.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNALE – AVENANT N°1

Le conseil municipal approuve l'avenant au contrat de maître d'œuvre pour la construction d'une maison communale à passer avec le cabinet Composite . Cet avenant porte à 268 308.96 €TTC le coût de la maîtrise d'œuvre, pour tenir compte du montant estimatif des travaux établis au niveau de l'APD à 2 048 160 €TTC (contre 1 836 000 €TTC lors de l'estimation initiale).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 – CONVENTION DE TELETRANSMISSION AVEC LA PREFECTURE – AVENANT N°1

Le conseil municipal approuve l'avenant à passer avec la préfecture, concernant la convention de télétransmission des actes. Désormais, les marchés publics vont pouvoir faire l'objet de cette télétransmission.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 – TARIFS DE CANTINE

Le conseil municipal approuve le tarif unique de cantine de 4.90 € pour tous les types de repas. Jusque-là, les repas végétariens étaient facturés 6 €/repas.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 – SUBVENTION A PASSIFLORE

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1 000 € à Passiflore.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNALE – PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de permis de construire modificatif pour la maison communale, afin de tenir compte des quelques changements demandés par les futurs utilisateurs.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Frédérique Mirgalet informe l'assemblée de la création prochaine de la SPL (société publique locale) Vercors restauration, lors du conseil d'administration qui doit se tenir le 28 août.

La séance est levée à 21h45.